

COMMUNIQUE

Coopération Sud-Sud et Travail décent en Afrique : un cadre d'action

Atelier tripartite de validation

Nous, les participants à l'atelier tripartite de validation sur « La coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique : un cadre d'action », convenons d'établir un consensus sur les principales priorités, les principes communs de mise en œuvre et les ressources nécessaires pour faire progresser l'Agenda du travail décent dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en Afrique (SSTC), et nous engageons dans sa mise en œuvre avec des actions concrètes.

Ensemble, nous avons examiné un large éventail de sujets, notamment :

1. la coopération Sud-Sud et le développement durable ;
2. la coopération Sud-Sud dans la région Afrique : un cadre du BIT ;
3. les modalités de la coopération Sud-Sud ;
4. les socles de protection sociale : une perspective Sud-Sud ;
5. le changement climatique et la création d'emplois : la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;
6. le renforcement des capacités grâce à la coopération Sud-Sud.

Quand bien même la coopération entre les pays en développement est une partie intégrante de la coopération mondiale pour le développement depuis les années 1970, elle a récemment acquis une plus grande visibilité. L'importance et la pertinence croissantes de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ont été réaffirmées par plusieurs grandes conférences des Nations Unies. A l'Assemblée générale de 2004, le Comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre pays en développement est devenu le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud. Sous la houlette du Comité de haut niveau, le système des Nations Unies a priorisé la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme principal outil de promotion d'initiatives de collaboration aux niveaux national, régional et interrégional.

Nous, représentants de gouvernement, d'employeurs et de travailleurs, réunis à cette occasion par le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, appuyons le Cadre d'action pour la coopération Sud-Sud en faveur du travail décent en Afrique. Dans la poursuite de son objectif primordial qui est de faire du travail décent une réalité en Afrique, la stratégie se fonde sur trois objectifs

1. La région Afrique a renforcé la sensibilisation institutionnelle et la capacité d'identifier et de mettre en œuvre la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en vue d'établir et de mettre en œuvre une initiative pour l'Afrique fondée sur la promotion du travail décent.
2. Les défis auxquels l'avenir du travail est confronté sont abordés sous l'angle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'engagement d'un nombre croissant de gouvernements, de partenaires sociaux, d'agences des Nations Unies et d'acteurs non étatiques.
3. La création d'un mécanisme de coopération Sud-Sud au niveau du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

Nous prions instamment les gouvernements nationaux, les partenaires sociaux, les communautés économiques régionales et la communauté internationale de contribuer à la matérialisation de cette stratégie à travers des efforts individuels et communs concrets pour promouvoir une croissance inclusive créatrice d'emplois, des entreprises durables, une plus grande justice sociale, un respect sans faille des principes et droits fondamentaux au travail, un élargissement de la protection sociale et un dialogue social dynamique, mais aussi une gouvernance efficace des institutions démocratiques du marché du travail et une formalisation rapide de l'économie informelle. En outre, nous en appelons nos gouvernements à placer le travail décent au cœur de leurs plans et stratégies de développement national.

Nous notons avec préoccupation la tendance baissière du montant de l'aide publique au développement (APD) disponible pour l'Afrique et demandons au Bureau de mobiliser d'autres sources de financement, y compris les ressources intérieures, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que le secteur privé. Nous sommes convaincus des avantages de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et réaffirmons notre volonté de coopérer activement avec d'autres pays du Sud mondial, à la fois en tant que pourvoyeurs et récipiendaires d'efforts de coopération au développement.

Nous sommes déterminés à travailler ensemble pour démontrer que, grâce à l'engagement national et à la solidarité internationale, nous pouvons créer un avenir meilleur et améliorer les perspectives de prospérité et de bien-être en Afrique, grâce aux principes de solidarité et d'appropriation, tels qu'énoncés dans la Déclaration des Ministres des Affaires Etrangères du G77 à Doha en 2009 sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (approuvée par l'Assemblée générale en 2010).

Nous demandons à l'Organisation internationale du Travail d'identifier la possibilité de partenariats avec des partenaires du Sud mondial et de préparer des stratégies individuelles pour conclure des accords de coopération sud-sud et de coopération triangulaire. Les partenariats avec les partenaires sociaux et les acteurs non étatiques, y compris les institutions de recherche, les universités et les parlementaires, seront également renforcés et soutenus, conformément à la recommandation du document du Conseil d'administration de l'OIT «Coopération Sud-Sud : les perspectives d'avenir » (mars 2012).

En s'appuyant sur les accords existants et les protocoles d'entente sur le travail décent entre l'OIT et les pays partenaires, le Bureau fera des efforts particuliers pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. En outre, plusieurs pays du Nord mondial ont commencé à soutenir la « coopération triangulaire » (Sud-Sud-Nord) au sein de l'OIT, à l'instar de l'UE, de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et des Etats-Unis. Ces efforts et cette participation devraient être accrus.

Adopté à Casablanca en mai 2017